



Montreuil, le 11 mars 2017

## Déclaration :

### **La CNL lance une campagne anti-expulsions**

Alors que la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives approche, la Confédération Nationale du Logement réaffirme son opposition la plus ferme à cette pratique barbare. Nous considérons comme un scandale le fait que dans la cinquième puissance économique du monde, un pays qui se targue de respecter les droits de l'homme, on puisse mettre des familles à la rue.

En 2015, les expulsions avec le concours de la force publique ont explosé, avec une augmentation inédite de 24% sur un an. Ce chiffre ne représente pourtant que la partie immergée de l'iceberg. La plupart des expulsions se font sans intervention policière, le locataire préférant quitter les lieux de lui-même sous la pression du bailleur et des huissiers. Le résultat, c'est près de 150 000 personnes sans domicile, dont 30 000 enfants. Le droit effectif au logement conditionne beaucoup d'autres droits. Sans logement, pas d'accès à l'emploi, pas de possibilité de fonder une famille, pas de droit à la santé et encore moins aux loisirs. Certains proposent de faciliter encore les procédures d'expulsions laissant entendre que les locataires qui se retrouvent à la rue sont fautifs. Face à cette entreprise de culpabilisation, il faut rappeler quelques faits : 47% des impayés locatifs ont pour origine une perte d'emploi, 15% une perte de revenus suite à un divorce et 9% un problème de santé ou un accident.

C'est pour ces raisons que la CNL lance une grande campagne, en 2017 comme chaque année. Contre les expulsions, elle interpelle les pouvoirs publics.

Au gouvernement, nous demandons solennellement un moratoire contre les expulsions. Il devient urgent de stopper le robinet qui alimente le sans-abrisme. Nous soulignons par ailleurs l'absurdité de ce système qui conduit in fine à des dépenses considérables pour l'Etat, les collectivités territoriales et les locataires. Dépenses qui pourraient être utilisées pour construire des logements abordables et dignes et épurer la dette locative.

Aux maires, nous demandons qu'ils prennent dès la fin de la trêve hivernale des arrêtés municipaux pour interdire sur leur commune les expulsions sans relogement.

Nous réitérons notre appel du 31 mars 2016 pour une sécurité sociale du logement. Le logement est un droit fondamental. Il doit être garanti par la même logique de protection collective qui s'applique à la santé ou au travail.

Enfin, la CNL souhaite s'adresser à tous les habitants qui ont des difficultés à payer leur loyer pour leur dire qu'il existe des solutions. Le pire dans cette situation est de rester seul. Dans les permanences CNL, vous trouverez toujours une porte ouverte, un soutien et une aide pour vous défendre, faire valoir vos droits.